

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine



Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20260703-d-2026-31-AU
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : Cabinet GOUTAL ALIBERT & Associés – Assistance juridique – Affaire SCI [REDACTED]
[REDACTED] c/Commune de La Frette-sur-Seine.

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
Vu la délibération n° D/2026/30 du 21 mars 2026 donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,
Vu les requêtes présentées auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise par la SCI LA [REDACTED] demandant l'annulation des arrêtés pris par la commune de La Frette-sur-Seine à son encontre dans le cadre d'une procédure d'astreinte administrative mise en œuvre suite à l'édification de constructions et l'exercice d'une activité économique sans autorisation et en infraction aux dispositions du Code de l'Urbanisme, du Code de l'Environnement et du Plan Local d'Urbanisme.

DECIDE

DE DESIGNER le Cabinet GOUTAL ALIBERT & Associés, 90 avenue Ledru-Rollin - 75011 Paris pour conseiller, représenter et assurer la défense des intérêts de la commune dans la procédure susvisée au taux horaire de 150 € H.T.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 3 juillet 2026

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
D'Agglomération Val Parisis,



Philippe AUDEBERT

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20260703-d-2026-31-AU
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026